



MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le **03 MARS 2018**

Destinataires in fine

Mesdames, Messieurs,

À la demande du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, une réunion interministérielle a permis, le 15 février dernier, que soient rendus des arbitrages sur plusieurs dossiers statutaires et indemnitaires en attente d'un accord des services du ministère de l'action et des comptes publics.

Il m'est apparu utile de vous faire part des conclusions de cette réunion qui a permis d'avancer sur des dossiers statutaires et indemnitaires pour lesquels nous partageons tout particulièrement vos préoccupations.

S'agissant des dossiers statutaires :

– Une suite favorable a été donnée à la demande tendant à l'instauration dans le statut des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État d'un examen professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe principal.

– En revanche, il n'a pas été possible d'obtenir dès l'année 2018 un taux « promu-promouvables » pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal (CEEP) qui aurait permis de promouvoir dès cette année les lauréats des concours de chef d'équipe d'exploitation organisés dans le cadre du statut avant l'entrée en vigueur des modifications apportées par le décret du 3 août 2016. Le taux de 12,5 % est donc maintenu pour l'année 2018 et sera en conséquence reconduit en 2019.

– Le dossier du statut des ouvriers des parcs et ateliers sera quant à lui ouvert dans le contexte du chantier de rénovation du cadre des ressources humaines du programme « Action publique 2022 ».

– L'indexation de l'évolution de la rémunération des ouvriers d'État de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) sur le point de la fonction publique n'est pas jugée appropriée au regard des chantiers engagés au titre du programme « Action publique 2022 ». C'est dans ce cadre qu'une réflexion doit être menée sur la rémunération de ces agents.

.../...

S'agissant des dossiers indemnitaires :

- Concernant les techniciens et adjoints techniques de l'environnement (TE/ATE), de nouveaux plafonds de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ont été retenus :

TE	
Groupe de fonctions	Plafond
Groupe 1	25 800,00 €
Groupe 2	23 600,00 €
Groupe 3	21 600,00 €

ATE	
Groupe de fonctions	Plafond
Groupe 1	18 800,00 €
Groupe 2	17 860,00 €

- Concernant les chargés de recherche et directeurs de recherche, l'indemnité spécifique pour fonctions d'intérêt collectif (ISFIC) sera intégrée à l'IFSE. Les plafonds d'IFSE retenus ne seront pas inférieurs à 21 700 € pour les directeurs de recherche et à 14 120 € pour les chargés de recherche.

- Concernant la demande de dérogation de passage au RIFSEEP des corps techniques percevant l'ISS (ITPE, TSDD, dessinateurs et experts techniques des services techniques), l'échéance d'adhésion est repoussée au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ce qui permettra de poursuivre la réflexion courant 2018.

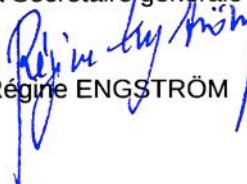
- S'agissant du régime indemnitaire des ITPE hors classe, une réponse est attendue du guichet unique dans les prochaines semaines.

- Concernant l'indemnité temporaire d'accompagnement (ITA) portée par Voies navigables de France (VNF) et qui doit permettre de garantir, pendant 5 ans et de manière dégressive, le niveau des rémunérations des agents perçues antérieurement aux opérations de réorganisations liées à la mise en œuvre du projet stratégique de l'établissement, le périmètre d'application sera limité aux OPA, PETPE et TSDD. Les autres agents bénéficieront du régime interministériel. Les indemnités de sujétion horaire seront intégrées dans l'assiette de calcul de l'indemnité, en revanche les heures supplémentaires et les astreintes ne le seront pas. L'échelonnement de l'indemnité sur 5 ans est revu de la manière suivante : 100 % sur 2 ans, puis 75 %, 50 % et enfin 20 %.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés des suites qui seront données à ces différents dossiers.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

La Secrétaire générale



Régine ENGSTRÖM

Destinataires :

Monsieur Jean HEDOU, Secrétaire général de FEETS-FO

Monsieur Olivier MOUGEOT, Secrétaire général de la FNEE-CGT

Madame Isabelle ROBERT, Secrétaire générale de la FNEE-CGT

Monsieur William FIACRE, Secrétaire général de UNSA-DD

Madame Véronique THYS, Secrétaire générale de la CFDT-UFETAM

Monsieur Patrick SAINT-LEGER, Secrétaire général du SNE-FSU

Monsieur Laurent PIDANCET, Délégué fédéral de la Fédération Solidaires Environnement